



Pratique agent immobilier

Par **lebonpoirrot**, le **23/06/2014** à **08:59**

Bonjour,

est il possible qu'un agent immobilier fasse signer un compromis de vente à la place d'un bon de visite et sans donner un double exact au visiteur?

Si non, comment le savez vous

Si oui, que faire ?

Par **janus2fr**, le **23/06/2014** à **09:23**

Bonjour,

Si vous avez signé un compromis, vous le recevrez par la Poste en LRAR et vous disposerez d'un droit de rétractation de 7 jours.

Donc pas d'angoisse...

Mais vous devez tout de même bien savoir ce que vous avez signé ? Bon de visite ou compromis, ce n'est tout de même pas la même chose...

Par **lebonpoirrot**, le **23/06/2014** à **09:51**

A priori j'ai signé un mandat de recherche. Sauf que le double remis par l'AI n'est pas signé lui. C'est pour cela que j'ai un doute.

Oui j'ai en effet vu que je reçois le truc en LRAR par contre, j'ai aussi vu que dans certains cas le document était remis en main propre et du coup pas de LRAR.

En fait, oui j'envisage le cas de l'arnaque.

Par **janus2fr**, le **23/06/2014** à **13:17**

Dans les cas que vous citez de remise en main propre (ce qui est rare), on vous fait signer un papier prouvant la remise en main propre (équivalent à l'AR d'une LRAR).

Vous devez donc savoir si, en plus d'un hypothétique compromis de vente, vous avez aussi signé une attestation de remise en main propre.

Par **lebonpoirrot**, le **23/06/2014** à **13:24**

Non, c'est bon plus de problème. On a récupéré le double avec la signature et il s'agit bien d'un simple mandat de recherche !
ouf. Je ferai attention, la prochaine fois.